

UNITED NATIONS
United Nations Stabilization
Mission in Haiti



NATIONS UNIES
Mission des Nations Unies pour
la Stabilisation en Haïti

MINUSTAH
Section des Droits de l'Homme

RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2009

I. Résumé

- La situation sécuritaire a été relativement calme dans le pays durant le mois de janvier. Cependant, la découverte régulière de cadavres souvent criblés de balles dans la région métropolitaine (Port-au-Prince) demeure un sujet d'inquiétude
- La pénurie de carburant a engendré un climat de tension dans certaines villes du pays, notamment à Jacmel où des manifestants ont érigé des barricades
- La situation des sinistrés dans les zones touchées par les ouragans des mois d'août et septembre 2008 reste précaire, particulièrement dans le département de l'Artibonite
- La dégradation de la situation socio-économique du pays pousse certains haïtiens à tenter de fuir le pays pour trouver un avenir meilleur. Plusieurs bateaux transportant des haïtiens ont été interceptés en mer par les garde-côtes américains à plusieurs reprises et raccompagnés en Haïti
- La prolifération d'orphelinats non autorisés constitue une menace sérieuse au respect des droits des enfants : le cas de l'orphelinat de Bombardopolis (département du Nord-Ouest) en est une illustration

II. Développements en matière politique, sociale et sécuritaire

1. Le mois de janvier a été marqué par la crise du carburant dans le pays. Dès les premiers jours de l'année, de longues files de véhicules ont commencé à se former aux stations à essence et plusieurs personnes ont été forcées de faire leurs trajets à pied faute d'approvisionnement. La pénurie de carburant aurait été due à un retard dans la commande de produits pétroliers par les distributeurs. Cela a engendré un regain de tension et des manifestants ont érigé des barricades bloquant la circulation sur plusieurs routes (notamment à Jacmel et aux alentours de Port-au-Prince).

2. A l'approche des élections sénatoriales prévues pour le 19 avril 2009, des tensions ont également pu être décelées parmi la population. Dans l'Artibonite, des tracts ont été circulés et des actes de sabotage et d'intimidation contre le directeur du BED¹ ont eu lieu. Le climat s'échauffe également dans la Commune des Irois (Grande Anse) à l'approche des élections sénatoriales, où un vieux conflit opposant deux camps politiques rivaux (Modereh et OPL²) se ravive.

¹ Bureau Electoral Départemental

² Mouvement démocratique réformateur haïtien et Organisation du Peuple en Lutte

3. Les incidents sécuritaires les plus sérieux sont à noter principalement dans le département de l'Ouest où la situation demeure préoccupante avec la découverte régulière de cadavres souvent criblés de balles, des cas de lynchage et d'enlèvements. Dans le département du Nord, des tensions se sont fait sentir durant la première partie du mois lors des manifestations organisées par les opposants au maire de Grande rivière du Nord qui ont entraîné la destruction des locaux de la mairie. Trois cas d'enlèvements ont été relevés dans le département du Nord-Est. Le bureau de l'Artibonite a remarqué une recrudescence des violences sexuelles depuis le début de l'année. A noter également la détérioration de la situation sécuritaire aux îles Cayemites dans le département de la Grande Anse où deux groupes de jeunes s'affrontent régulièrement en l'absence totale de présence policière.

4. La situation socio-économique en Haïti se dégrade comme en atteste le nombre de personnes qui tentent de fuir le pays pour trouver un avenir meilleur. Plusieurs bateaux ont été interceptés en mer par les garde côtes américains les 5, 12 et 22 janvier et raccompagnés au Cap Haïtien (département du Nord). Au total, plus de 350 Haïtiens tentaient ainsi de quitter le pays. La section des droits de l'homme (SDH) note que l'Office national de migration n'était pas toujours présent pour accueillir et assister les rapatriés afin qu'ils puissent rentrer chez eux.

5. Le mois de janvier a également été animé par une affaire de corruption impliquant magistrats et policiers à Port-de-Paix, rebaptisée scandale des narco-dollars. Lors d'une perquisition chez l'oncle du narcotraffiquant Alain Désir le 18 novembre 2008, une large somme d'argent a été découverte et détournée par les membres des autorités judiciaires et policières ayant pris part à l'opération. Suite au scandale provoqué par cette affaire, le tribunal de première instance de Port de Paix a décidé d'observer un arrêt de travail, décision pour laquelle le doyen du tribunal a été révoqué par le Ministre de la justice pour insubordination. Le Commissaire de police Philippe Jean Raymond, arrêté la veille par des agents du Bureau de lutte contre le trafic des stupéfiants (BLTS), est décédé à l'hôpital à Port-au-Prince le 12 janvier «suite à un malaise». Une enquête a été ouverte sur le dossier au niveau de la justice et de la police.

III. Situation des droits de l'homme observée sur le terrain

A. Monitoring des droits des sinistrés suite aux ouragans

6. La SDH continue d'observer la situation des sinistrés dans les zones touchées par les ouragans, particulièrement le département de l'Artibonite.

Le bureau des Gonaïves poursuit sa participation à la coordination des efforts humanitaires par le biais des réunions du Cluster « Protection »³. Durant le mois de janvier, les discussions ont été centrées sur le relogement des familles déplacées suite à la fermeture des abris provisoires.

Parmi les camps ouverts aux Gonaïves pour l'accueil des personnes déplacées suite aux tempêtes, trois ont été complètement vidés par les responsables de la Direction de la

³ ONG, agences et représentants étatiques se retrouvent lors de ces réunions pour échanger des informations, évaluer les progrès réalisés sur le terrain par chacun des acteurs dans leurs domaines respectifs et décider des actions conjointes à entreprendre en matière de protection des sinistrés dans les abris.

protection civile (DPC) les 29 et 30 décembre 2008 sans aucune concertation préalable avec les acteurs humanitaires sur place. De nombreuses familles n'ont pu retrouver de logement malgré l'allocation de 10 000 Gds reçus par la DPC et l'OIM, si bien que certaines se sont retrouvées à dormir à la belle étoile ou logées par des familles d'accueil pour les plus chanceuses. Ces personnes déplacées vivant en dehors des abris souffrent d'une situation particulièrement vulnérable puisqu'elles n'ont plus accès aux distributions de nourriture. C'est pourquoi nombreuses d'entre elles sont progressivement retournées dans les camps afin de bénéficier de l'assistance humanitaire. En date du 9 janvier 2009, 281 nouvelles familles avaient été admises dans les 11 abris de la ville, selon une enquête de l'OIM.

Le 27 janvier, ce sont les sinistrés hébergés au dépôt Moevs qui ont reçu un ultimatum de 72h de la part des autorités locales pour quitter l'abri. Ces déplacés ont fait l'objet d'une discrimination par rapport à ceux des autres camps puisqu'ils n'ont pas bénéficié de la même aide financière.

B. Respect des libertés publiques dans le contexte de la période pré-électorale

7. A l'approche des élections sénatoriales, la SDH est particulièrement attentive au respect des libertés publiques des citoyens et aux cas éventuels de pressions et intimidations sur les électeurs et/ou candidats.

La Section a reçu des informations selon lesquelles la situation politique pré-électorale à Cerca Carjaval (département du Centre) est tendue. Le député Arondon et le maire adjoint empêcheraient leurs opposants politiques de se réunir librement. Le frère du député, en tant que chef du bureau local de l'Office national d'identification (ONI), est accusé de distribuer des fausses cartes électorales à des personnes vivant en dehors de la circonscription afin d'assurer la victoire du député lors des élections.

Par ailleurs, des tensions politiques continuent à se faire sentir dans la commune des Irois (département de la Grande Anse) avec un impact sur la situation des droits de l'homme dans la région. Le vieux conflit opposant deux camps politiques rivaux (Modereh et OPL⁴), se ravive en cette période pré-électorale. Des allégations d'actes d'intimidation et de violences sont rapportées quotidiennement à la SDH. L'implication de plusieurs autorités du département dans le trafic de drogue a des effets négatifs sur le droit à des élections libres, justes et équitables.

8. A la demande de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH), et en vue de prévenir toute violation des droits de l'homme lors de la tenue des élections, la SDH a préparé un document à l'intention des policiers réunissant toutes les dispositions juridiques concernant le rôle de la police dans les élections avec une attention particulière au respect des droits de l'homme.

⁴ Mouvement démocratique réformateur haïtien et Organisation du Peuple en Lutte

C. Violations des droits civils et politiques

1. Police

9. Il ressort des observations effectuées par la SDH à travers le pays que les agents de la Police nationale d'Haïti (PNH) continuent à se rendre coupables de violations des droits de l'homme.

Traitements cruels, inhumains et dégradants

10. Le travail de monitoring de la situation des droits de l'homme mené par la SDH dans les commissariats de police et les plaintes déposées par les victimes de violations des droits de l'homme à la section, révèlent l'existence de violences injustifiées lors des arrestations opérées par certains agents de la PNH. La SDH a relevé quinze cas de traitements cruels, inhumains et dégradants par les agents de la PNH à travers le pays, dont une allégation de viol contre un inspecteur de police. Face à de telles situations, la SDH s'efforce de rencontrer les autorités responsables afin de s'assurer des suites données à ces violations et pour éviter que de tels abus ne se reproduisent.

La Section a enregistré une plainte pour viol à l'encontre de l'inspecteur de police de Limbé (département du Nord). La victime, une étudiante, aurait été abusée alors qu'elle passait la nuit au poste, ne pouvant rentrer chez elle par manque de moyen de transport. Le suspect a fui et une procédure judiciaire a été lancée.

Le 12 janvier, trois personnes ont rapporté à la SDH avoir été battues par la police au commissariat central du Cap Haïtien à l'aide de battes de baseball et de bâtons. La Section a effectivement pu constater des blessures fraîches sur les corps des victimes et des taches de sang sur leurs habits.

2. Autorités administratives

Utilisation illégale des prérogatives de la force publique

11. La Section a relevé sept cas d'utilisation illégale des prérogatives de la puissance publique au cours de ce mois dans les départements du Nord et du Centre. Le commissariat de Thomassique, comme bien d'autres, travaille avec des *brigadiers* recrutés illégalement pour accomplir des tâches strictement réservées à la police. Ces agents de fait procèdent à des arrestations au cours desquelles ils ont souvent recours à une utilisation abusive de la force. Dans l'un des cas, une personne arrêtée pour vol de motocyclette aurait été sévèrement battue lors de son interpellation.

3. Justice populaire

12. La section continue de relever des cas de lynchage, conséquence des carences de la justice haïtienne et de la volonté de certains citoyens de se rendre justice eux-mêmes. Cinq cas ont été portés à l'attention de la SDH au mois de janvier.

Le 12 janvier à Pandiassou (département du Centre), une personne atteinte de troubles mentaux fut lynchée par la population à l'aide de machettes et de bâtons pour avoir

prétendument tué un *hougan*⁵. La Section s'inquiète de l'absence de poursuites dans cette affaire témoignant de l'indifférence des autorités policières et judiciaires de la région face à ce phénomène de justice populaire.

Aux Gonaïves (département de l'Artibonite), un homme soupçonné de meurtre fut lynché par la population et succomba à ses blessures à l'hôpital. Il avait été ligotté à une planche, roué de coups et de pierres. La Section a noté avec satisfaction la présence des autorités locales sur la scène du crime et l'interpellation de cinq suspects en liaison avec le lynchage.

4. Justice

13. Le problème de la détention préventive prolongée causé par les nombreux dysfonctionnements de la justice demeure une des plus graves atteintes aux droits et libertés de la personne humaine en Haïti. La section note la persistance du non-respect des délais de garde à vue (délai de 48h pour déférer un cas à la justice, art. 10 CIC⁶) et de l'information préliminaire par certains juges de paix (délai légal de trois jours pour transmettre les informations au parquet, art. 12 CIC), ce qui conduit à augmenter le nombre de détenus en détention préventive prolongée.

Les équipes de la SDH à Hinche et Jacmel constatent que la majorité des personnes en situation de détention préventive prolongée ont leur dossier bloqué au niveau du Parquet. Elles continuent de rencontrer les autorités judiciaires régulièrement pour attirer leur attention sur ces dysfonctionnements. La SDH accueille favorablement la tenue de sessions d'assises criminelles dans plusieurs juridictions en janvier (Mirebalais, Centre ; Fort Liberté, Nord-Est ; Jacmel, Sud-Est) qui contribueront à réduire le nombre de personnes en situation de détention préventive.

A Hinche, la SDH constate la persistance des dysfonctionnements au tribunal de première instance, particulièrement le non-respect des délais de procédure. La raison principale est qu'il n'y a qu'un seul juge d'instruction dans cette juridiction, les deux autres étant arrivés au terme de leur mandat et étant en attente de renouvellement.

14. Par ailleurs, la Section continue d'enregistrer un certain nombre d'arrestations et libérations illégales de personnes, et de décisions judiciaires hors compétence. A l'occasion de ses visites régulières des commissariats de police, les équipes de la SDH notent que la PNH libère des personnes arrêtées sans avoir transféré leur dossier à la justice comme prescrit par l'article 10 CIC (Gros Morne et Saint-Marc, Artibonite). Certains juges de paix se rendent également coupables de libérations illégales dans des affaires échappant à leur compétence.

15. La SDH a relevé deux cas d'impunité. Tout d'abord à Hinche, un agent de police a été transféré à Port-au-Prince, alors qu'un mandat d'arrêt avait été émis à son encontre pour son implication dans l'enlèvement et le meurtre d'un couple en mai 2008. Dans une autre affaire, le Commissaire du gouvernement de Jérémie a encouragé les parties à parvenir à un arrangement à l'amiable, alors que la partie lésée, des membres de l'ONG *REJEDH*, avait porté plainte contre

⁵ Prêtre vaudou

⁶ Code d'Instruction Criminelle

des agents de police du commissariat de Jérémie pour mauvais traitement. Ils avaient d'ailleurs sollicité le soutien de la SDH pour obtenir réparation des dommages subis.

16. La SDH aux Cayes s'inquiète de la crise judiciaire qui a débuté le 11 janvier 2009 lorsque le Barreau de l'ordre des avocats des Cayes a adopté un « arrêt de plaider », rendant le tribunal de première instance des Cayes non opérationnel. Les avocats protestent contre les dysfonctionnements de la chaîne pénale dans leur juridiction et réclament pour y remédier la nomination d'un nouveau Commissaire du gouvernement, d'un nouveau Doyen du TPI, de juges d'instruction pour combler les quatre postes vacants en vue de faire avancer les dossiers des 298 inculpés en détention préventive, et le transfert de la cour d'appel des Cayes dans un local adéquat. La cour siège actuellement dans un local délabré mettant en danger la vie des juges, des avocats, des justiciables et du personnel judiciaire. Sous le leadership de la section justice de la MINUSTAH, plusieurs tentatives de médiation ont eu lieu dans le but de favoriser le dialogue entre les protagonistes et mettre fin à la crise.

5. Conditions de détention

17. Les conditions de détention ne se sont pas améliorées en janvier 2008. Les visites régulières dans les prisons opérées par les équipes de la SDH révèlent que la surpopulation carcérale continue de constituer le principal problème du système pénitentiaire en Haïti.

La situation carcérale aux Gonaïves est particulièrement difficile. En l'absence d'une prison, les personnes privées de libertés se trouvent au commissariat de police de Gonaïves, où les conditions minimum de traitement des détenus ne sont pas réunies. Les conditions sanitaires sont déplorable et les 10 mineurs actuellement en détention partagent des cellules avec les adultes malgré le principe de séparation énoncé par l'ensemble de règles minima pour le traitement des détenus⁷. La SDH, conjointement avec la section justice et les affaires civiles, travaille sur un projet QUIPs visant à agrandir l'installation, notamment par la construction d'une cellule séparée pour mineurs.

6. Mineurs en conflit avec la loi

18. La situation des mineurs dans les prisons reste préoccupante. Toutefois, leur traitement aux prisons civiles de Jérémie et du Cap Haïtien s'est amélioré depuis la construction récente de cellules séparées des adultes pour les garçons mineurs. La SDH à Jérémie continue à recommander aux autorités que des cellules soient similairement aménagées pour les filles qui sont toujours détenues avec les femmes adultes.

19. La loi du 7 septembre 1961 et le décret du 20 novembre de la même année ont enlevé aux Tribunaux ordinaires la compétence de connaître des affaires concernant les mineurs au profit de magistrats et de juridictions spécialisés⁸. Pourtant ces procédures spéciales pour mineurs *tenant*

⁷ Texte adopté en 1955 par le premier Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et approuvé par le Conseil économique et social dans ses résolutions 663 C (XXIV) du 31 juillet 1957 et 2076 (LXII) du 13 mai 1977.

⁸ Juge des enfants, juge d'instruction des mineurs, tribunal pour enfants, cour d'assises des mineurs, ou tribunal de simple police siégeant en audience spéciale

*compte des exigences de leur âge*⁹ ne sont pas suivies par les autorités judiciaires. A titre d'illustration, deux mineurs sont détenus à la prison de Hinche pour allégation de meurtre depuis respectivement 3 et 7 mois alors qu'ils devraient être placés dans un centre de rééducation en attendant que la justice se prononce dans leur affaire. Leurs dossiers sont bloqués au cabinet d'instruction de Hinche qui devrait se déssaisir au profit du juge d'instruction du tribunal des enfants.

20. Le 14 janvier, la SDH à Port-au-Prince a collecté les données de la prison des mineurs de Delmas 33, qui a révélé un nombre très élevé de mineurs en situation de détention préventive prolongée avec 162 jeunes sur 189 étant en attente de jugement.

7. Défenseurs des droits de l'homme

21. Le 30 janvier 2009, un défenseur des droits de l'homme a informé la SDH aux Gonaïves de la plainte qu'il avait déposée au Parquet suite à des menaces reçues par coups de téléphone anonymes. La PNH lui avait demandé de passer en revue une liste de candidats, et ses recherches avaient révélé l'implication d'un de ces candidats dans une affaire de détournement de fonds, qui empêcherait son recrutement. Depuis, il est menacé d'être chassé de sa commune s'il bloque la nomination dudit candidat.

D. Droits économiques sociaux et culturels

22. La SDH aux Gonaïves s'inquiète de la prolifération d'orphelinats non autorisés n'offrant pas les conditions de vie nécessaires aux enfants placés sous leur responsabilité.

Vingt-trois enfants entre 3 et 10 ans se sont retrouvés au commissariat de police de Gonaïves après leur fuite de l'orphelinat de Bombardopolis (département du Nord-Ouest) pour rentrer chez eux à Petite Rivière dans l'Artibonite. Selon les informations recueillies, le directeur de l'orphelinat, un pasteur basé à Port-au-Prince, avait promis aux parents d'offrir aux enfants éducation, bonnes conditions de vie et des chances de trouver un bon emploi. Ces enfants n'ont passé que quelques mois à l'orphelinat, mais souffraient de malnutrition aigüe, de fièvres, de maladies de la peau. Les autorités locales, l'UNICEF et les ONG Save the Children et MDM ont apporté les soins d'urgence aux enfants et des discussions ont eu lieu avec l'IBERS¹⁰ concernant leur réinsertion familiale.

Le 29 janvier, la SDH a enquêté sur les accusations de mauvais traitements d'enfants à l'orphelinat ARPG à Gros Morne (département de l'Artibonite), dont quatre auraient trouvé la mort pour cause de négligence. Les parents se plaignent que l'absence d'infrastructures publiques dans la zone incite le pullulement d'établissements informels où les enfants et les femmes sont particulièrement vulnérables aux mauvais traitements. La SDH en appelle à l'Institut du bien être et de la recherche sociale (IBERS), aux juges des enfants et à la Brigade des mineurs à lancer une mission conjointe d'inspection des orphelinats dans tout le pays afin de prévenir de tels abus à l'avenir.

⁹ Selon la formulation de l'article 37 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant

¹⁰ Institut de Bien Etre et de Recherches Sociales

Droit à l'eau potable

23. La section a noté avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée parlementaire du projet de loi sur l'eau potable et assainissement le 20 janvier 2009, suite à son approbation par le Sénat en août dernier. Le projet de loi qui permettra la rationalisation de la distribution de l'eau potable devra encore faire l'objet d'une promulgation officielle par le Président de la République d'Haïti, René Préal.

IV. Activités droits de l'homme menées par la section

Renforcement des capacités des partenaires locaux

24. Une des activités importantes de la SDH consiste à contribuer au renforcement des capacités des partenaires nationaux tels que la PNH, les autorités judiciaires mais aussi les membres de la société civile travaillant dans le domaine des droits de l'homme. La SDH a participé aux activités suivantes :

- Le Bureau régional du Nord a participé à la planification d'une nouvelle activité intitulée « Jeudi Justice et droits de l'homme » à raison de deux jeudis par mois. La première des sessions a eu lieu le 29 janvier sur le thème *Les différents types de mandats et les officiers autorisés à les décerner*.
- Dans le département du Nord-Est, la SDH a participé à la première rencontre organisée conjointement avec le PNUD, la section justice et le bureau d'assistance légale au 'Mensuel de justice et droits de l'homme' au centre multimédia, un cadre de débat mensuel sur l'administration de la justice, les droits de l'homme et la bonne gouvernance.
- Dans le département du Nord et à Port-au-Prince, la SDH a participé à des interventions de sensibilisation dans les écoles respectivement sur le rôle de la Minustah et sur le droit à l'eau potable.
- A Dame Marie, dans le département de la Grande Anse, la SDH a organisé un forum sur les violences sexuelles, conjointement avec le Ministère de la Condition Féminine, la PNH et la justice de paix pour sensibiliser la société civile et la population locale sur l'accès médical, l'accès à la justice et les techniques de prévention des agressions sexuelles et de l'auto défense.
- Aux Cayes, la Section a organisé deux séminaires de formation sur les droits de l'homme et l'application des lois pour un total de 47 agents de la PNH du département du Sud. Les participants ont apprécié les méthodes participatives utilisées telles que des exposés interactifs, des études de cas en groupes et des jeux de rôle.